



Comité régional de cyclotourisme de Normandie



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ou EXTRAORDINAIRE 2022 Samedi 26 novembre à Mézidon-Canon – 14270

PROCURATION

Le comité directeur du CoReg souhaite vivement la participation d'un maximum de clubs et de licenciés. Toutefois, pour les clubs qui ne pourraient être présents le 26 novembre 2022 à Mézidon - Canon, il est indispensable de vous faire représenter.

Pour cela, vous pouvez :

- Soit donner votre pouvoir dûment complété à un représentant d'un club,
- Soit retourner votre pouvoir (en laissant en blanc le nom du club recevant le pouvoir) au président du CoReg : **Dominique Roussel, Président du Comité Régional de cyclotourisme de Normandie, 21 avenue François Mitterrand, 27400 LOUVIERS** ou **normandie-presidence@ffvelo.fr**

Les pouvoirs reçus seront repartis aux clubs présents lors de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire du 26 novembre 2022.

Je, soussigné(e)
Président(e) du club FFCT n°.....,
donne par la présente tous pouvoirs à :

.....
N° de licence FFCT
à l'effet de le (la) représenter à l'assemblée générale - ordinaire et extraordinaire - du Comité Régional de cyclotourisme de Normandie qui se tiendra le 26 novembre 2022 ; en conséquence, assister à l'assemblée, signer la feuille de présence et toutes les autres pièces et procès-verbaux, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes.

Fait à, le

Signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR » :

Il est rappelé à l'article 5 du règlement intérieur du CoReg : Une association ne peut être représentée que par son président ou un membre délégué de l'association dûment mandaté ou le délégué d'une autre association. Le représentant départemental des membres individuels ne peut être représenté que par un autre licencié à titre individuel du département dûment mandaté.